

L'équité et le droit des femmes doivent primer sur l'inclusivité en sport de compétition



Par Gérard Delépine

« *Et si les faits disent autre chose, les faits doivent être modifiés* »
Orwell dans 1984.



Halba Diouf, ici à l'entraînement. GONZALO FUENTES/REUTERS

Inclure des femmes trans dans les compétitions sportives féminines bafoue le droit des femmes et l'équité.

Le sexe est déterminé dès la fécondation par la loterie génétique qui attribue à l'embryon deux chromosomes sexuels soit XX (caryotype féminin) ou la paire XY (caryotype masculin). Le caryotype dirige l'élaboration du phénotype, ensemble des caractères anatomiques, morphologiques,

physiologiques des individus. À l'adolescence, la sécrétion des hormones accentue chez l'individu de sexe masculin, les développements squelettiques et musculaires conduisant à une différence de force physique entre hommes et femmes :

- des épaules plus larges ;
- la forme du bassin et de la mâchoire ;
- un poids moyen plus élevé et une différence de taille moyenne d'environ 10 % ;
- le développement du cœur (plus petit et plus rapide chez les femmes), en moyenne 35 % de la masse totale chez les hommes contre 28 % chez les femmes ;
- certaines de leurs artères sont plus courtes, la qualité des ligaments – ceux des femmes permettent plus de laxité, ceux des hommes plus d'explosivité ;
- l'ossature ;
- la consommation d'oxygène – l'hémoglobine (qui sert à transporter l'oxygène) en proportion plus élevée chez les hommes que chez les femmes ;
- la répartition des graisses ;
- etc.

Cette musculature plus développée chez l'homme post pubertaire explique des performances sportives supérieures. La comparaison des records mondiaux des hommes et des femmes dans différentes disciplines (sauf en gymnastique) l'illustre avec une différence de 10 % à 20 % en faveur des hommes :

- lancer de javelot (94 m/72 m),
- 50 m nage libre (46/51 s),
- sprint de 100 m (9 » 58/10 » 49),
- lancer de poids (23,37/22,63),
- course de 200 mètres (19,19 sec/21,34 sec),
- lever de poids (488 kg/332 kg),
- marathon (2 h 1 min 9 s/2 h 14 min 4 s)...

Ces différences démentent l'idéologie du genre qui voudrait faire croire que le sexe serait un « construit social », qu'on peut en changer selon son bon plaisir. Elles imposent de séparer hommes et femmes lors des compétitions sportives de haut niveau.

Un homme qui s'affirme femme trans, même s'il se bourre d'œstrogènes et a un faible taux de testostérone, conserve une masse musculaire supérieure (ainsi que les autres caractéristiques) qui rend inéquitable la compétition avec les femmes.

L'exemple d'Halba Diouf qui en s'inscrivant comme femme-trans est passé de la 980e place nationale à la 58e place mondiale est démonstratif.

Mais aussi le cas de Valentina Petrillo, née Fabrizio, qui a remporté une course de 200 m pour femmes, alors qu'« elle » avait participé à la course masculine équivalente, n'aurait même pas atteint le top 10. Sa participation a privé Cristina Sanulli, arrivée seconde, du titre et d'un record féminin de course en salle.

Accepter l'inclusion des hommes qui s'affirment femmes dans les compétitions sportives féminines lèse gravement le respect de l'égalité femmes/hommes et l'équité et les droits des sportives de haut niveau.

L'inclusion des hommes trans (nées femmes) dans les compétitions masculines ne soulève pas ce problème d'équité puisqu'évidemment leurs performances sont inférieures, mais curieusement les hommes trans ne sont guère nombreux à vouloir y participer.

Marguerite Stern¹, militante féministe de longue date,² a résumé la question dans une tribune de Marianne :

« Sous couvert de "lutte contre les discriminations", les différents amendements concernant l'identité de genre sont un crachat jeté au visage des femmes, car si j'en comprends bien le sens, ils sous-tendent la possibilité que sur simple déclaration des individus de sexe masculin puissent participer à des compétitions sportives féminines. »

Jadis, on a accusé les nageuses est-allemandes de dopage en se faisant mettre enceintes avant les compétitions. Elles ont été exclues pour dopage ainsi que ceux qui prenaient de la testostérone. Mais la « triche » actuelle la plus efficace n'est-elle pas de se déclarer femme trans quand on est né homme et qu'on a fait sa puberté ?

Aucune société ne peut fonctionner sans lois parmi lesquelles celles qui assurent la justice, l'égalité des droits de tous et l'équité sont indispensables à la démocratie. Aucune compétition sportive ne peut fonctionner sans règles.

Je ne suis pas transphobe et je respecte les choix sexuels des adultes consentants, tant qu'ils ne nuisent pas aux autres. Mais il n'y a aucune raison logique pour nuire à l'intérêt des femmes au profit de quelques hommes mal dans leur corps de naissance. On ne peut pas accepter que ces hommes volent le podium (les honneurs et l'argent qui en découlent) aux femmes ayant travaillé dur pour obtenir le titre. C'est d'ailleurs actuellement la position de la Fédération internationale de natation, et de la Fédération internationale d'athlétisme qui privilégient l'équité sur l'inclusivité.

Pour clore la polémique et permettre aux sportifs trans qui le désirent de se

rendre plus visibles comme le veut le militantisme trans, mais en respectant l'équité, il serait certainement plus efficace de mettre en place des compétitions sportives qui leur soient spécifiquement réservées.

1 Voir aussi : Marguerite Stern : « Pourquoi les athlètes trans n'ont rien à faire dans les compétitions sportives des femmes » (lefigaro.fr)

2 Marguerite Stern, militante féministe à l'origine des collages contre les féminicides. Ancienne membre des Fémen, elle est, avec Dora Moutot, à l'origine du lancement de la plateforme « Femelliste ». Ce manifeste en ligne entend « s'opposer aux législations qui effacent le sexe au profit de la notion d'identité de genre ».